

AD	THA	SRG	KRC	WF	HS	ai
Datum	22.6	B	V			
Visa	SRG					
EDA		22.06.92	10			
Ref. 0. 713-331.11						

222.71 - DRB/GC

Genève, 17 juin 1992



Copie : - DOI
 - Division politique III
 - AX
 - PZ / BY

Note de dossier

Candidature de la Suisse pour le siège de l'Organisation internationale de contrôle des armes chimiques (OCAC)

Après l'élimination de la candidature suisse au profit de La Haye et Vienne, je voudrais faire à chaud quelques commentaires personnels sur cette affaire.

1.
 Cet exercice s'inscrit certainement dans le contexte de la concurrence croissante entre villes internationales. Si nos "Standortvorteile" traditionnels restent importants, ils n'ont probablement plus le même poids qu'il y a 10 ou 20 ans face à des villes (surtout occidentales) qui ont progressivement atteint un niveau comparable à celui de Genève. A cela s'ajoute que l'argument de la neutralité de la Suisse a perdu une partie de son sens après la disparition de l'opposition Est-Ouest.

2.
 En ce qui concerne les conditions financières d'accueil, les modalités de la FIPOI gardent à mon sens leur importance et nous aurions tort de les jeter aux orties après cet exercice. En revanche, il conviendrait d'examiner s'il faut les adapter à la nouvelle constellation internationale. Peut-être serait-il utile d'élucider si la Suisse pourrait compléter les conditions FIPOI par l'octroi d'un "capital de départ" ("Starthilfe") à fonds perdu, élément qui correspond souvent à un véritable besoin dans la phase de lancement d'une nouvelle institution.

Une concentration plus rigoureuse sur certains secteurs clés permettrait d'y affecter l'ensemble de nos moyens qui resteraient forcément limités.



- 2 -

Après une première analyse de cette opération, il pourrait être utile de charger un groupe de travail mixte (Confédération - Genève) de se pencher sur ces questions et, cas échéant, de faire des propositions.

3.

Le fait que nous soyons simultanément candidats pour l'OCAC et les institutions du suivi de Rio a peut-être joué contre nous. Je ne serais pas étonné que certaines capitales aient estimé que la Suisse était trop gourmande, qu'elle voulait tout avoir. Pour contrer d'emblée ce type d'arguments, faudrait-il préciser sur le plan international quelles sont nos priorités ?

4.

Comparés à ceux de nos concurrents, les moyens en personnel mis en oeuvre par la Suisse apparaissent dérisoires. Si l'effort considérable fourni par les "Sachbearbeiter" suisses dans la préparation de cet exercice doit être reconnu, il faut néanmoins se rendre à l'évidence : face à nos concurrents, les moyens engagés par la Suisse apparaissent artisanaux. Sur le plan du personnel, nous devrions pouvoir mettre sur pied des "task forces" à plein temps pour ce genre d'exercices. Sur le plan financier, le DFAE ou la DOI devrait disposer d'instruments lui permettant d'agir rapidement de sa propre autorité (crédits cadres, par exemple).

5.

Le facteur temps a vraisemblablement joué un certain rôle dans cette affaire. Comme on a pu le voir, ces exercices se préparent longtemps par avance. Il aurait dès lors été utile de passer plus rapidement de notre politique de "disponibilité" à une candidature formelle. Ceci est d'autant plus important dans le cas de la Suisse que les avantages des conditions FIPOI ne deviennent apparents que si on les examine en détail (en tenant compte notamment de leurs avantages dans le temps).

6.

Les questions liées au statut des Ambassadeurs du désarmement ou aux conditions de séjour des diplomates à Genève ont probablement joué un certain rôle sans pour autant constituer un facteur déterminant. Cela dit, l'on peut concevoir que certaines prises de position du canton hôte suscitent de l'irritation au sein des Missions concernées et les incitent, dans ces cas limites, à proposer à leur centrale de ne pas voter en faveur de Genève (dossier de la Maison de l'Europe, réponses abruptes données à certaines Missions, etc.).

- 3 -

7.

Je serais pour ma part enclin à penser que dans l'exercice en question les considérations politiques ont joué un rôle non négligeable (solidarité des Douze, y compris celle des candidats potentiels désireux de se faire bien noter par Bruxelles, solidarité naissante des pays d'Europe centrale entre eux et avec Vienne), d'autre part les marchandages auxquels ils ont pu se livrer (marchandages inter-onusiens où l'Autriche, membre du Conseil de sécurité, est bien placée pour récolter des appuis; marchandages inter-communautaires, compensation à La Haye à la suite de l'attribution du siège de la BERD à Londres, etc.).

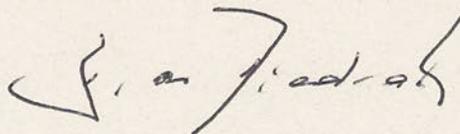
Membre ni de l'ONU, ni de la CEE, ni d'autres groupements régionaux tels que les pays nordiques (l'AELE n'a joué aucun rôle dans ce cas où d'ailleurs deux de ses membres étaient en lice), la Suisse n'avait guère la possibilité de faire jouer des solidarités ou de procéder à des marchandages.

On notera d'ailleurs que ces considérations politiques obéissent à leur propre logique, puisqu'elles pourraient aboutir à créer un nouveau centre onusien - La Haye - à un moment où la communauté internationale s'efforce de rationaliser les procédures onusiennes.

8.

En conclusion, l'on peut admettre que l'élimination de la Suisse s'explique pour des raisons aussi bien politiques que financières, administratives et psychologiques, dont la pondération exacte est difficile à établir. Il faut espérer qu'une fois cet exercice terminé nous obtiendrons de nos collègues étrangers quelques indications nous permettant de cerner avec plus de précision les raisons de leur choix.

Le Chef
de la Mission permanente de la Suisse



Bernard de Riedmatten